

COMPTE – RENDU : Réunion Publique : Diagnostic place du Colonel Fabien 28 novembre 2018

INTRODUCTION par François Dagnaud, Maire du 19^e arrt et Alexandra Cordebard, Maire du 10^e arrt

Alexandra Cordebard et François Dagnaud remercient l'espace Niemeyer d'accueillir cette réunion dans ses locaux.

François Dagnaud rappelle que le projet de réaménagement de la place du Colonel Fabien a été voté dans le cadre du Budget Participatif Parisien 2016. Cette Place est située à l'intersection des 10^e et 19^e arrondissements et relie des sites emblématiques de nos quartiers comme le canal Saint-Martin et le Parc des Buttes-Chaumont. Elle offre un potentiel de qui pourrait être mieux valorisé. L'appropriation collective de cet espace permettra d'améliorer le cadre de vie des habitants et des usagers de la place.

Alexandra Cordebard insiste sur l'opportunité de réinventer les places des quartiers populaires. Elle ajoute l'importance de rendre la Ville aux parisiens et aux visiteurs. Enfin elle conclut son propos en précisant que ce sont les habitants et les acteurs des quartiers qui sont les ressources pour dessiner cette place de demain.

PRESENTATION DU DIAGNOSTIC GENERAL par la Direction de la Voirie et des Déplacements – DVD (Hugues Vanderzwalm, ingénieur et Mehand Meziani, architecte – co-chefs de projet)

I. Présentation générale

Dans le cadre du dispositif du **Budget Participatif Parisien 2016**, près de 9000 parisiens ont plébiscité le projet « **Réinventons nos places des quartiers populaires !** ». Ce projet prévoit la rénovation de six places et placettes : place du Colonel Fabien (10^e-, 19^e), place de l'Argonne (19^e), place Saint-Blaise (20^e), place Charles-Monselet (19^e), place Alphonse-Allais (20^e) et l'angle rue Crespin du Gast/ passage de Ménilmontant (11^e).

Aujourd'hui, les places parisiennes, surtout dans les quartiers populaires, sont des lieux de vie, de rencontre, d'échanges mais pas toujours suffisamment aménagées pour les piétons et les modes de déplacement doux.

Demain, ces places et placettes seraient davantage végétalisées, pacifiées, offrant plus d'espaces aux piétons, aux animations associatives et aux rencontres.

Objectifs de l'aménagement de la place du Colonel Fabien :

- Valoriser le terre-plein central,
- Améliorer / agrandir les espaces dédiés aux piétons,
- Limiter la circulation sans bloquer les flux de circulation,
- Revoir le stationnement,
- Améliorer les circulations douces,
- Développer la trame verte et bleue
- Valoriser les établissements classés,
- Favoriser les initiatives de végétalisation

La place du Colonel Fabien se situe au **Nord Est de Paris**, à l'intersection du **10^e** et du **19^e arrondissement**. Plusieurs voies se rejoignent en ce point : le boulevard de la Villette, l'avenue Claude Vellefaux, l'avenue Mathurin Moreau, la rue de la Grange-aux-belles, la rue Louis Blanc, la rue de Meaux et la rue Albert Camus. Elle est également au centre de **quatre quartiers** : Grange aux Belles – Terrage (10^{ème}), Faubourg du Temple – Hôpital Saint Louis (10^e), Secrétan (19^e) et Bas-Belleville (19^{ème}).

Elle relie certains lieux emblématiques de la rive droite de la capitale : **Belleville** à son Sud-Est via le boulevard de la Villette, **Stalingrad** au Nord par ce même axe, **les Buttes de Chaumont** via l'avenue Mathurin-Moreau, **le canal Saint Martin** à l'Ouest par la rue Louis Blanc ou la rue de la Grange aux Belles, enfin, **l'hôpital Saint-Louis** au Sud via la rue de la Grange aux Belles ou l'avenue Claude Vellefaux.

La surface totale de la place est de **10 100 m²**. Cette place est longue de 117m et large de 102m.

II. Historique de l'aménagement

La première construction située sur l'actuelle place du Colonel Fabien remonte à **1727** et à l'édification du **gibet de Montfaucon**. Il fut démolé en **1760** et remplacé par un lieu dédié aux **combats d'animaux**. À cet emplacement, fut érigée entre **1786 et 1788** la **barrière des combats**, soit l'une des 52 barrières d'octroi du **mur des fermiers généraux** créé entre 1784 et 1790.

La destruction de ce mur en **1860**, par **Hausmann** qui cherchait à agrandir les limites de la capitale, conduisit les villages de La Villette et Belleville à être rattachés à Paris et donna à la place sa forme actuelle, ceci entraîna de plus un décret le 23 mai 1863 qui classa l'actuelle place du Colonel Fabien dans la voirie parisienne.

La place du Colonel Fabien, tient son nom actuel d'un arrêté du 7 Juillet 1945, en hommage à **Pierre Georges**, militant communiste et résistant français.

Entre 1728 et 2018, la place du Colonel Fabien a évolué en **gardant toujours sa structure et ses axes principaux**. De surcroit, depuis les grands travaux de Hausmann, la place du Colonel Fabien a gardé sa forme, mais on constate **l'ajout d'un axe** à l'intérieur de la Grange aux Belles et d'un **agrandissement du terre-plein central** qui était auparavant cantonné dans la partie 10^e arrondissement de la place. On note également la présence du canal Saint Martin inauguré en 1825.

Les tissus urbains de la place sont variés avec d'un côté des tissus continus qui correspondent aux lotissements Haussmanniens, les tissus composites constitués de parcelles de faubourgs formées par sédimentation et les tissus discontinus qui correspondent aux zones de rénovation urbaine (Grange aux Belles) et les constructions des ensembles immobiliers d'habitat social des années 1930.

Concernant le patrimoine de la place, l'élément le plus remarquable de la place du Colonel Fabien est le bâtiment du **siège du Parti Communiste**. Cet édifice a été construit entre **1965 et 1971** sous la direction d'**Oscar Niemeyer**, architecte brésilien célèbre pour avoir conçu la capitale du Brésil : Brasilia. En 2007, le bâtiment du siège du Parti Communiste Français fut **classé monument historique**. En plus, de cet ouvrage, un **édicule Guimard**, classé depuis 1978 comme monument historique, orne la bouche de métro « Colonel Fabien » sur le boulevard de la Villette aux abords de la place.

En ce qui concerne le paysage urbain, la place est très **arborée**, de ce fait, elle dispose d'un réel potentiel sous exploité, sa localisation et les perspectives qu'elle offre donnent du crédit à ce constat. Les axes reliant le Canal et les Buttes de Chaumont sont ouverts et arborés, tandis que le

boulevard de la Villette a initialement été conçu comme une promenade. Néanmoins, tous ces éléments du paysage pourraient être mieux valorisés, qu'il s'agisse de la trémie ouverte du métro aérien, du cœur de la Grange aux Belles ou encore des axes reliant le Canal Saint Martin et les Buttes de Chaumont.

L'espace dévolu aux voitures représente plus de 60 % de la surface de la place. Cette occupation de l'espace par la voiture se traduit par un stationnement abondant de part et d'autre du terre-plein et le long des rives nord et sud de la place avec d'un côté l'arrêt du bus et de l'autre du stationnement en épi de voiture et l'arrêt d'autocars rejoignant l'auberge de jeunesse.

Le sol **stabilisé** et le **manque d'accès pour rejoindre le terre-plein central** lui donne un aspect décharné et peu attirant alors que cet espace devrait être le cœur de la place car il s'agit du seul lieu d'où l'on puisse vraiment apprécier toutes les qualités paysagères et les différentes perspectives.

III. Mobilités

L'offre de transport est variée sur cette place avec la ligne 2 du **métro**, deux lignes de **bus 46 et 75**, une borne de **taxis** et deux stations **Vélib'**. Cette place est un des rares nœuds modaux du secteur où une offre de transport est disponible entre Belleville, Jaurès et Gare de l'Est.

Concernant la circulation automobile, on constate des flux plus importants à l'heure de pointe du soir, principalement sur l'axe boulevard de la Villette et Claude Vellefaux. S'ajoute à cela des chaussées très larges de près de 26 m qui confère à cette place rond-point un caractère routier manifeste.

La place du Colonel Fabien et ses alentours sont faiblement dotés en parkings souterrains, les deux plus proches sont malgré tout éloignés. En revanche, sur la place du Colonel Fabien il est intéressant de voir que les emplacements pour stationner valorisent majoritairement la voiture au détriment d'autres modes de déplacement comme les deux roues motorisées. Ceci contribue à rendre les déplacements piétons plus pénibles et congestionnent fortement ces espaces déjà très occupés.

Dans le cadre du plan vélo la création d'une **piste cyclable est prévue** le long de l'avenue Parmentier, elle reliera la **place Voltaire** à la **place du Colonel Fabien**.

Le plan vélo prévoit le développement de trois rocade cyclables : une première autour des quartiers centraux, une deuxième sur le tracé de l'ancienne enceinte des fermiers généraux, et enfin, une troisième sur les boulevards des maréchaux. Dans ce cadre, la place du Colonel Fabien se situe à hauteur de la deuxième rocade prévue au sein du plan vélo. Pour le moment, le tracé des pistes cyclables sur le boulevard de la Villette sont **interrompues** au niveau de cette place qui coupe le trajet brutalement. La taille de la chaussée et les pavés n'en font **pas** un lieu **adapté aux vélos**.

Concernant les cheminements piétons, ces derniers se font de façon circulaire. Certaines zones de la place se voient **sur fréquentées** comme aux alentours du **métro** où il y a constamment du monde, tandis que certaines autres zones attirent **peu de monde** comme le **terre-plein central**. La sollicitation de l'espace public se concentre autour de la station de métro qui constitue quasiment le seul générateur de flux vers le sud et le nord de la place.

La place est principalement un **lieu de transit** dicté par la **relation domicile-activité** où le **métro joue un rôle central**. Les **alentours** de la place sont globalement **peu fréquentés**, le métro aérien boulevard de la Villette coupe de plus cet axe en deux ce qui empêche d'investir pleinement le trottoir central de ce boulevard.

Sur les trois dernières années, **dix accidents** corporels de la circulation ont été recensés. Ils ont occasionné **onze victimes légèrement blessées**. Cette place est donc considérée comme **peu accidentogène**.

IV. État actuel

La place du Colonel Fabien dispose de **nombreux mobiliers** différents notamment **quelques bancs** qui proposent des possibilités de séjourner sur cet espace. Néanmoins, les cinq bancs du terre-plein central se retrouvent par moment **saturés** (regroupement, personnes endormies....) ce qui pousse à utiliser les agrès sportifs comme des sièges et souligne le besoin en équipements supplémentaires. Certains équipements qui sont en nombre et en bon état (comme les poubelles) et d'autres mériteraient d'**être repensés** comme les mâts éclairants (désuets).

En ce qui concerne l'éclairage, six modèles de mâts d'éclairage différents se retrouvent sur l'ensemble de la place. Le réseau d'éclairage est ancien et non conforme aux dernières normes en vigueur, les installations ayant été mises en place entre 1960 et 1970.

Concernant les matériaux de la place, trois principaux matériaux constituent la place du Colonel Fabien : la chaussée est faite de **pavés**, le centre du terre-plein central est fait de **revêtement en stabilisé**, et, la couronne du terre-plein central ainsi que les trottoirs et les rues adjacentes sont revêtus d'**asphalte**.

De par sa configuration, la place se situe dans un environnement bruyant sur la chaussée comme sur les trottoirs.

Concernant la pollution atmosphérique, l'aspect de la place et sa fonction de rond-point amène une **concentration de gaz et de particules polluantes**. Néanmoins, les niveaux de gaz et de particules relevés sont en dessous des seuils de dangerosité.

La place et ses abords bénéficient d'une **trame végétale importante** constituée d'arbres. Le côté 10^{ème} de la place dispose de gros arbres plus anciens et imposants que ceux côté 19^{ème}.

V. Contraintes techniques et réglementaires

Des **multiples réseaux** (notamment le métro) qui sillonnent les sous-sols de la place du Colonel Fabien ne permettent pas de creuser partout, seul le côté 10^{ème} semble propice à d'éventuelles plantations en terre. De plus, la présence de gypse maximise les risques de dissolution due aux infiltrations. Le zonage pluvial prévu dans le cadre du Plan Pluie à cet endroit ne concentrera pas les infiltrations d'eau de pluie.

VI. Projets connexes

Un parcours **sportif** est en cours de création entre **Nation et Stalingrad, jusqu'au bassin de la Villette**. Les parcours accompagnent les sportifs à travers le tissu urbain, s'adaptant aux contextes et contraintes propres à chaque situation. La place du Colonel Fabien est un endroit clé car elle est le point de jonction entre deux séquences alliant, sport, végétaux, activités ludiques et convivialité. Différents éléments de « street work out » ont déjà été installés sur la place du Colonel Fabien dans le cadre de ce projet. La 6^{ème} séquence (Belleville – Colonel Fabien) du parcours sera livrée fin décembre 2018 tandis que la 7^{ème} et dernière séquence (Colonel Fabien Stalingrad) sera livrée fin décembre 2019.

La **promenade urbaine du boulevard de La Chapelle** est un projet qui vise à transformer la frontière que constitue cet axe avec son terre-plein central et son métro aérien en centralité d'usages. Trois objectifs centraux sont ici notables. Le projet cherche à **rétablir le cheminement longitudinal** pour permettre une reconquête des lieux par les habitants et une réappropriation de l'espace (avec une restitution de la place publique aux piétons et une diminution de l'impact de la voiture). Les travaux de la promenade prévoient d'**améliorer l'éclairage et de mettre en lumière le viaduc**. Cette nouvelle installation vise à susciter de **nouveaux usages** et à **renforcer le végétal**.

Le **réaménagement du carrefour Valmy / Lafayette / Jaurès** est actuellement en cours. Les objectifs de ce projet sont de simplifier et rendre plus lisible et direct le cheminement des piétons en élargissant les trottoirs, d'améliorer la circulation des cyclistes, de créer un espace de convivialité au-dessus du Canal Saint Martin.

Le conseil de Paris a adopté le 19 novembre 2018 un **vœu relatif à l'aménagement de la place de la Bataille de Stalingrad**.

VII. Usages actuels

La place du Colonel Fabien est principalement un **lieu de passage**. Il y a **peu de diversités dans les activités** réalisées sur cet espace. La majorité de ces derniers sont des achats, certains individus attendent ou courent mais sont en minorité. Aucune autres activités ne se développent ici. La **structure même du terre-plein** central, dangereux, difficile d'accès et entouré de voiture **n'encourage pas les riverains à se l'approprier**.

Le terre-plein central et son « square » se retrouvent délaissés, compte tenu des **problèmes d'accès**, du **cadre environnant** et du **peu d'activités** qu'ils proposent. Dans l'ensemble peu d'équipements sont ici présents. De plus un certain manque de diversité apparaît sur les emplacements statiques de cet espace qui se voient **monopoliser par les hommes**.

La place du Colonel Fabien dispose de **différents commerces**. Sur l'espace public on peut compter deux infrastructures majeures : d'une part une **station essence** et d'autre part un **kiosque à journaux**. En termes de **restauration** on dénombre : un bar tabac avec une terrasse, deux brasseries et une grande auberge de jeunesse.

De **nombreuses associations** sont présentes aux alentours de la place du Colonel Fabien, qu'elles soient connues comme Emmaüs, Les restos du cœur... ou plus confidentielles et locales avec de nombreuses associations de réinsertion ou d'aide aux jeunes du quartier.

De la **végétalisation en pied d'arbre** est à noter aux alentours de la place du Colonel Fabien. Ces initiatives sont proches des jardins partagés présents dans le périmètre élargi de la place du Colonel Fabien. De surcroît, un nouveau jardin partagé ouvrira prochainement ses portes rue Louis Blanc.

De **nombreux équipements sportifs** sont présents aux alentours de la place. Il y a un terrain d'éducation physique (TEP), des terrains de proximité, un skate parc, des agrès de musculation et des terrains de sport en plein air. Enfin, des terrains de pétanque sont présents sur le terre-plein central de la place.

VIII. Synthèse

La place du Colonel Fabien est un lieu qui n'attire pas beaucoup de personnes, du fait d'une faible centralité et d'accessibilité, elle joue rôle à l'échelle locale où l'activité première est régie par les déplacements domicile-travail et s'oriente donc autour du métro.

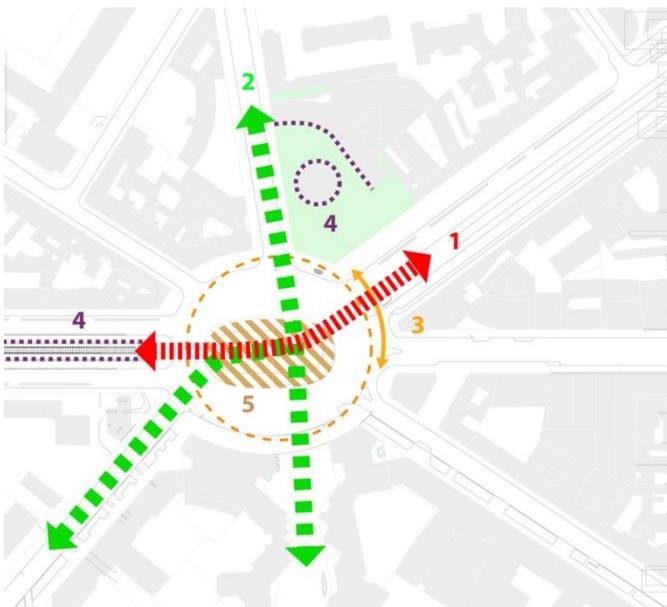
La place a trois **atouts** majeurs à valoriser :

- sa **situation géographique** est très avantageuse sur l'anneau des fermiers généraux, en effet, elle se trouve à 200 mètres du Canal Saint Martin et à 550 mètres du parc des Buttes de Chaumont.
- le **cadre urbain** de la place avec d'une part le **bâtiment classé d'Oscar Niemeyer** qui présente un potentiel touristique fort et d'autre part avec la ligne 2 du métro qui se découvre et offre une **perspective** paysagère intéressante.
- la vie urbaine de la place est particulièrement liée à la proximité que ce soit grâce **aux commerces, aux brasseries ou l'auberge de jeunesse** le « Générateur » ou grâce aux **riverains** qu'il s'agisse de ceux qui s'approprient ce lieu via par exemple de l'agriculture urbaine ou le **tissu associatif** fort et investi.

Il faut néanmoins tenir compte de plusieurs **contraintes** :

- Ne pas bloquer entièrement la **circulation** d'un axe important du réseau viaire parisien que ce soit pour rallier le Nord de Paris ou pour se rendre à l'hôpital Saint Louis.
- Intégrer le projet d'aménagement de la place aux **projets connexes**.
- **Repenser le stationnement** dans cette zone qui risque de se voir amoindri avec les travaux et le rétrécissement de la chaussée, la situation de l'auberge de jeunesse sur ce point est un enjeu important car de nombreux autocars se garent devant (il faut trouver une solution pour les déplacer à un autre endroit ou composer avec).

Les cinq **objectifs d'aménagement** sont :



- 1 Créer une liaison piétonne est-ouest
- 2 Renforcer la liaison piétonne et paysagère
- 3 Sécuriser les flux aux abords de la station de métro et tout autour de la place
- 4 Révéler le patrimoine et le paysage urbain
- 5 Intensifier les usages du terre-plein

TEMPS D'ÉCHANGE

François Dagnaud remercie la Direction de la Voirie et des Déplacements pour le travail qu'elle a réalisé. Il annonce que des ateliers de concertation avec une équipe d'accompagnement vont être mis en place prochainement. Le premier atelier devrait avoir lieu au printemps. L'année 2019 sera donc l'année de concertation du projet. Il est donc demandé aux participants s'ils se reconnaissent dans le diagnostic et si les objectifs d'aménagement correspondent à leurs attentes.

1. *Une personne indique que la diminution de la circulation routière n'apparaît pas clairement dans les objectifs d'aménagement.* François Dagnaud indique qu'il est clair que l'apaisement général de l'espace public et la diversification des mobilités douces sont des objectifs généraux de la Ville de Paris pris en compte dans chaque projet d'aménagement.
2. *Il est proposé un aménagement qui serait similaire à la Place de la République en transformant la voie devant la rue de la Grange aux Belles et du Generator Hostels en place publique.* Alexandra Cordebard indique que la question de la forme de la place doit être prise en compte, cette forme arrondie de la place n'a aucune valeur. Aussi plutôt que de renvoyer les circulations d'un côté ou de l'autre, pourquoi ne pas repenser la forme avec éventuellement un axe central et 2 places de part et d'autres.
3. *Une habitante demande que soient plus mis en avant les lieux culturels tels que la bibliothèque François Villon dans le 10^e arrondissement.* François Dagnaud et Alexandra Cordebard précisent que ces éléments seront pris en compte dans la concertation.
4. *Elle ajoute qu'il faut intégrer les commerçants dans le dispositif de concertation.* François Dagnaud et la DVD indiquent que les commerçants seront également invités à participer aux ateliers de concertation.
5. *Une personne demande si le projet du réaménagement du boulevard de Belleville a été intégré au projet connexe.* Alexandra Cordebard indique que ce projet sera bien pris en compte. Elle précise que ce projet a dans un premier temps été construit avec les arrondissements concernés de par leur localisation. Néanmoins, les arrondissements directement concernés et les arrondissements limitrophes sont en train de trouver une façon de faire sans que la totalité des quartiers soient impactés.
6. *Une habitante s'interroge de savoir si le diagnostic des usages va être affiné car elle précise que même s'il y a peu d'usages sur la place, ils ne sont pas assez mis en valeur et qu'il est nécessaire de les prendre en compte dans la réflexion des usages futurs.* La DVD précise que le diagnostic d'usage sera à affiner.
7. *Il est demandé comment il est possible de lutter contre la circulation des scooters sur les trottoirs.* François Dagnaud précise que ce projet sera une occasion supplémentaire d'inviter les usagers de deux roues au respect de l'espace public et du code de la route.
8. *Il est demandé si un partenariat va être mis en place avec la RATP pour créer un ascenseur à la station de métro Colonel Fabien et pour créer une sortie supplémentaire de métro.* François Dagnaud indique qu'un dialogue sera mené avec la RATP mais il faut bien avoir à l'esprit, que si la RATP acceptait de financer ce type de travaux, ils seraient très contraignants avec des impacts considérables et ce sur une longue durée. Outre le dialogue avec la RATP, Alexandra Cordebard évoque les projets supplémentaires de transports urbains notamment la restructuration du réseau bus.

9. *L'association Paris en Selle indique que l'enjeu pour les cyclistes n'est pas de créer des bandes cyclables mais de réaliser un travail de continuité entre les axes situés autour de la place du Colonel Fabien et ce sans les entrecouper par des passages piétons. Elle s'interroge également sur la nécessité de garder les pavés sur la place qui ne sont pas praticables pour les cyclistes.* François Dagnaud rappelle la nécessité de mettre en cohérence plus généralement les grands axes parisiens et suggère de prendre comme point de départ du projet les aménagements cyclables. Alexandra Cordebard précise que la continuité des circuits cyclables a une importance pour éviter la mise en danger de ces derniers mais aussi les conflits d'usage avec les autres usagers. Elle ajoute également qu'ils seront sensibles à la question du revêtement.
10. *Une personne indique également son souhait de végétaliser plus le site avec notamment la mise en place de plusieurs bacs à fleurs sur la place.* François Dagnaud précise qu'une végétalisation hors sols sera privilégiée en raison des difficultés liées aux réseaux existants au niveau des sous-sols.
11. *Il est demandé si une étude d'éclairage naturel a été réalisée ?* François Dagnaud indique qu'il est également nécessaire de prendre en compte la ventilation naturelle entre les immeubles. Alexandra Cordebard ajoute que cet éclairage naturel a une réelle importance notamment concernant l'occupation de l'espace public par les femmes. La DVD indique qu'une étude d'éclairage naturel est en cours de réalisation.
12. *Une personne s'interroge sur la déclivité de la place et sa prise en compte dans le projet. Elle demande la possibilité de créer des terrasses péruviennes.* La DVD rappelle que la Ville de Paris est soumise à une réglementation spécifique en termes d'accessibilité des personnes à mobilité réduite. La proposition de créer des terrasses péruviennes est intéressante mais serait en contradiction avec les normes d'accessibilité.